

Décision du 2 décembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Versailles

NOR : JUSB1134364S

Le premier président de la cour d'appel de Versailles,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Versailles en date du 23 novembre 2011,

DECIDE :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Versailles :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Le syndicat national C.G.T des chancelleries et services judiciaires	M. THEILLARD Joël adjoint administratif placé - service administratif régional, cour d'appel de Versailles	Mme GARANGER Michelle greffière - tribunal de grande instance de Chartres
	Mme DUTEMPS Dominique greffière en chef - tribunal de grande instance de Versailles CDAD	Mme MAGNANI Laurence greffière - conseil de prud'hommes de Rambouillet
Syndicat national C.JUSTICE	Mme BONNET Martine adjointe administrative - tribunal d'instance de Vanves	M. VANDENHEDE Pierre-Louis adjoint administratif - conseil de prud'hommes de Boulogne-Billancourt
	M. MARCUELLO Guy adjoint administratif - conseil de prud'hommes de Nanterre	Mme JOSEPH Betty adjointe administrative - tribunal d'instance de Saint-Germain en Laye
La Fédération INTERCO-CFDT	Mme CABELLA-MALPIECE Emmanuelle greffière - tribunal de grande instance de Nanterre	M. DERRIEN Arnaud greffier - cour d'appel de Versailles
L'Union Syndicale Autonome Justice (USAJ-UNSa Justice)	M.MAREVILLE Gilles greffier – tribunal de grande instance de Versailles	M.BILLIG Serge greffier en chef – tribunal de grande instance de Nanterre
Le Syndicat des Greffiers de France	Mme HENRIOT-MAUREL Christelle greffière - tribunal de grande instance de Nanterre	Mme CHOUCANE Arlette greffière - tribunal de grande instance de Pontoise

Article 2

Le premier président de la cour d'appel de Versailles est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 2 décembre 2011.

Le premier président,

Alain NUÉE